

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU CNO DU 17 JANVIER 2018

Le conseil national d'orientation du CNFPT s'est réuni le 17 janvier 2018 sous la présidence d'Hélène BROU (FO) à l'effet de débattre et délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Les orientations de l'offre de formation 2019 (VOTE FO POUR)
- Le programme d'études 2018/2019 de l'observation prospective de l'emploi, des métiers et des compétences (VOTE FO POUR)
- 6 conventions portant notamment sur :
  - La mise en place d'un partenariat avec le Ministère des sports et la Fédération française d'athlétisme (FFA)
  - Le renouvellement de la convention initiée avec la région Ile-de-France sur le CFA des métiers territoriaux
  - Le renouvellement du partenariat avec l'Ecole nationale supérieure de police (ENSP) concernant la mise à disposition de sites et la formation d'agents de la PM
  - La formation du personnel et la promotion des collectivités de Saint-Pierre et Miquelon
  - Avenant portant modification et prorogation de la coopération instaurée avec la CNSA et l'UNIFAF (scolarisation des enfants en situation de handicap)
  - La création d'un partenariat avec le Ministère de la culture et la Bibliothèque nationale de France (BnF)(VOTE FO POUR LES 6 CONVENTIONS)

*La délégation FORCE OUVRIERE était composée d'Hélène BROU, présidente, Josiane TOURAINE membre titulaire, assistait également Gisèle LE MAREC en qualité de première suppléante et Sylvian LESCURE personnalité qualifiée. Comme à l'accoutumée, cette séance était précédée la veille de réunion des commissions « formation », « métiers » des groupes de travail sécurité/grandes causes et « apprentissage » ; réunions de travail qui ont pour objet d'approfondir les dossiers susceptibles d'être présentés à l'avis du CNO.*

## INTERVENTIONS DE LA DELEGATION FORCE OUVRIERE

Première séance de l'année, en sus des questions inscrites à l'ordre du jour, qui a débuté par une présentation du nouveau portail internet du CNFPT. Elle a permis aux participants de se familiariser à un nouvel outil plus accessible et de configuration plus ergonomique, permettant aux utilisateurs un accès à toute l'offre de services proposée par le CNFPT tant sur le plan national que territorialisé et de mettre à disposition de l'utilisateur l'ensemble de ses ressources en ligne.

Au cours de la séance, la délégation FORCE OUVRIERE est intervenue à maintes reprises sur :

- **L'OFFRE DE FORMATION 2019**

Pour

Désapprouver l'envoi tardif des documents qui n'a pas facilité l'appropriation d'un sujet parfois abscons et ardu pour une grande majorité des lecteurs

Apprécier la priorité apportée dans l'offre proposée aux agents de catégorie C qui est une préoccupation récurrente de FO

Demander que le bilan de l'offre 2018 qui devra faire l'objet d'une présentation lors d'une prochaine séance soit rapproché du bilan des formations 2017 (en mars) et des évaluations conduites pour 2018 (en septembre) afin de vérifier la cohérence et la pertinence des choix et procéder à d'éventuels ajustements.

- **PROGRAMME D'ETUDES 2018/2019 DE L'OBSERVATION PROSPECTIVE** [\Sb223003\cno\ORDRES DU JOUR CNO 2018\2018\\_01\\_17\\_CNO+VOEUX\DOSSIERS\Programme études observation prospective\Programme études observation prospective.pdf](#)  
**Observations/interventions**

Pour apprécier que les demandes d'études concernant la qualité de vie au travail et les risques psycho-sociaux soient prises en compte ;

S'interroger sur la nature de l'enquête proposée sur l'absentéisme dans les collectivités qui ne semble pas, a priori, ressortir de la compétence de la mission de l'observatoire du CNFPT.

*Réponse de l'administration : l'enquête ne porterait pas sur les taux et la nature de l'absentéisme dans les collectivités, mais proposerait un questionnaire auprès d'un panel de collectivités pour savoir ce qu'elles identifient sous ce vocable dans leurs pratiques RH.*

- **CONVENTIONS :**
- **Convention de partenariat entre le CNFPT et le Ministère des sports et la Fédération française d'athlétisme (FFA)**  
**Observations/interventions**  
 Il s'agit d'une convention proposée à titre expérimental pour éventuellement se poursuivre avec d'autres fédérations sportives
- **Convention portant renouvellement du CFA des métiers territoriaux du CNFPT Ile-de-France conclue avec la région Ile-de-France et le CNFPT**  
**Observations/interventions**  
 Pouvoir disposer d'un bilan qualitatif et quantitatif plus détaillé afin de mesurer et apprécier la pertinence et les impacts du dispositif mis en place.  
 Pour mémoire, le CFA, en 10 ans d'existence a formé 400 jeunes jusqu'à ce jour, avec un taux d'insertion proche des 100%. Pour l'avenir, il est prévu de sensibiliser davantage de jeunes d'Ile de France afin de les orienter vers l'emploi territorial.
- **Renouvellement de la convention de partenariat entre le CNFPT et l'Ecole nationale supérieure de police (ENSP)**  
**Observations/interventions**  
 Dans la matinée, le débat en groupe de travail « sécurité » a porté sur la question du port de la tenue en formation ; ceci après des préconisations du CNFPT, le débat reste ouvert car les positions divergent sur les conditions du port de la tenue en situation de formation.  
*La DGAcDF a diffusé une note de recommandation avec des instructions tendant à harmoniser les différentes situations qui pourraient résulter du fait de la différences des sites et des interprétations possibles et parfois antagonistes qui pourraient en résulter.*  
 Le cas présent, le projet de convention propose de définir les conditions dans lesquelles l'ENSP met à disposition du CNFPT ses équipements (salles de cours, stand de tir, hébergement) et notamment dans le cadre de la ou des :
  - formation de formateurs sur l'interopérabilité des réseaux de communication radio entre les forces de l'Etat et les polices municipales
  - formations préalables à l'armement
  - formations annuelles d'entraînement au maniement des armes
  - formations des monitrices et moniteurs de bâtons et techniques d'intervention (MBTI)
 Les formations seront réalisées par l'ENSP au bénéfice des agents de la police municipale et étendues aux gardes champêtres concernés par de nouvelles obligations de formations à l'armement depuis la publication, en avril 2017, de l'arrêté relatif à leurs conditions d'armement et de formation.
- **Convention de partenariat 2018-2020 entre le CNFPT et l'Agence territoriale pour la formation du personnel et la promotion des collectivités de Saint-Pierre et Miquelon (ATFPC-SPM)**
- **Avenant portant modification et prorogation de la convention de coopération entre le CNFPT et la CNSA et l'UNIFAF (scolarisation des enfants en situation de handicap)**  
**Observations/interventions :**  
 Le bilan évaluatif de cette convention sera présenté et détaillé en commission et groupe de travail ceci afin de disposer d'éléments chiffrés des effets produits par les objectifs visés par la convention sur les publics concernés et notamment les formations dispensées.  
 Ces dernières ont pour objet de faciliter la coopération des différents acteurs intervenant dans l'accompagnement et le parcours scolaire d'élève en situation de handicap et répond donc aux objectifs suivants :
  - développer les coopérations des cadres et professionnels des ESMS (établissements sociaux et médico-sociaux), de l'Education nationale et des MDPH, en s'appuyant sur les évolutions réglementaires et les outils associés ;
  - formaliser et mettre en œuvre des parcours scolaires adaptés et cohérents pour les élèves en situation de handicap ;
  - favoriser l'inclusion dans le système scolaire ordinaire des élèves en situation de handicap.*La délégation FO a rappelé et souligné à l'occasion de l'examen de cette convention, le soutien de la Confédération au FIPHPF et à l'Agefiph pour répondre et faire face aux attaques de la Cour des comptes, tout en rappelant son attachement indéfectible à la gestion paritaire de ces établissements.*
- **Convention de partenariat entre le CNFPT et le Ministère de la culture et la Bibliothèque nationale de France (BnF)**